



37, avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL

Tél. : 01 48 51 33 67

Aer37montreuil@hotmail.fr

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – AUTO-ÉCOLE RÉSISTANCE

Auto-École Résistance

37, avenue de la Résistance, 93100 Montreuil

Tél. : 01 48 51 33 67 – Aer37montreuil@hotmail.fr

SIRET : 453 459 943 00016 – APE : 8553Z – Agrément préfectoral : E 12 093 10580

Assureur : Abeille IARD & Santé, contrat n°78445355 – valable du 01/10/2024 au 30/09/2025

Par l'intermédiaire de : M. Catanzano Laurent – Agent Général

Adresse : 3 avenue d'Estienne d'Orves – 91260 Juvis-sur-Orge

Téléphone : 01 69 05 00 60 – Email : catanzano-laurent@abeille-assurances.com

Immatriculation ORIAS : 07009207

### Objet du contrat

L'objectif est d'amener l'élève au niveau requis pour être autonome et sûr afin qu'il puisse être présenté aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire pour la ou les catégories demandées.

### Séances ou leçons annulées

Toute leçon non décommandée par l'élève au moins 48 heures ouvrables à l'avance est due et facturée, sauf cas de force majeure. L'établissement peut annuler sans préavis en cas de force majeure (notamment pour raisons de sécurité). Les leçons déjà réglées et non reportées donnent lieu à remboursement ou report.

### Résiliation, suspension, rupture du contrat

Le contrat est conclu pour une durée maximale de 12 mois à compter de la date de signature. Il peut être suspendu pour motif légitime ou d'un commun accord (1 à 3 mois selon la formule). L'élève peut résilier à tout moment, l'établissement également en cas de comportement contraire au règlement intérieur. En cas de force majeure, la facturation est opérée au prorata des prestations réalisées. Le dossier de l'élève (propriété de celui-ci) est restitué sur demande après solde de tout compte.

Auto-école Résistance - SIRET 453 459 943 000 16 – APE 8553 Z

Agrément préfectoral E 12 093 10580

Déclaration d'activité :11930755693



37, avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL

Tél. : 01 48 51 33 67

Aer37montreuil@hotmail.fr

### Évaluation préalable

Conformément à la réglementation, une évaluation est réalisée avant l'entrée en formation afin d'estimer le nombre d'heures nécessaires à l'obtention du permis (minimum 20 heures), révisable d'un commun accord.

### Démarches administratives

L'élève mandate l'établissement pour effectuer les démarches administratives nécessaires auprès de l'administration en vue de son inscription à l'examen.

### Obligations de l'élève

L'élève doit :

- Régler les sommes dues selon le mode de paiement convenu. Tout défaut de paiement peut entraîner la rupture du contrat.
- Respecter les instructions, horaires et le calendrier prévisionnel.
- Prévenir au moins une semaine à l'avance en cas de désistement à l'examen (sauf force majeure), faute de quoi les frais sont dus.

### Obligations de l'établissement

L'établissement fournit un livret d'apprentissage remis au plus tard au début de la formation pratique. La formation est conforme au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC) et dispensée par des enseignants titulaires d'une autorisation valide. Chaque leçon comprend une phase d'objectifs, une phase de conduite et un bilan pédagogique.

### Présentation aux examens

L'établissement s'engage à présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire uniquement lorsque le niveau requis est atteint, conformément au Référentiel pour l'Éducation à une Mobilité Citoyenne (REMC), et dans la limite des places d'examen attribuées par l'administration.

En cas d'échec à l'épreuve pratique, l'établissement n'a aucune obligation de représentation automatique. Toutefois, il s'engage à faire le maximum pour reprogrammer une nouvelle présentation en fonction :

- du niveau de compétence atteint par l'élève ;
- de la disponibilité des places administratives ;
- et du respect par l'élève de ses obligations pédagogiques et financières.

Un complément de formation pourra être proposé avant toute nouvelle présentation.

Auto-école Résistance - SIRET 453 459 943 000 16 – APE 8553 Z

Agrément préfectoral E 12 093 10580

Déclaration d'activité :11930755693



37, avenue de la Résistance 93100 MONTREUIL

Tél. : 01 48 51 33 67

Aer37montreuil@hotmail.fr

### **Attribution de compétence**

En cas de litige, compétence est attribuée au Tribunal de commerce de Bobigny.

### **Médiation de la consommation**

En cas de litige entre l'élève et l'établissement, une solution amiable sera recherchée en priorité. L'élève peut, s'il le souhaite, recourir gratuitement au médiateur de la consommation compétent pour le secteur de l'enseignement de la conduite :

MÉDIATEUR : SAS Médiation Solution

Adresse : 222, chemin de la Bergerie – 01800 Saint-Jean-de-Niost

Email : [contact@sasmediationsolution-conso.fr](mailto:contact@sasmediationsolution-conso.fr)

Site Internet : <https://sasmediationsolution-conso.fr>

Si aucun accord amiable n'est trouvé, le litige relèvera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Bobigny.

Auto-école Résistance - SIRET 453 459 943 000 16 – APE 8553 Z

Agrément préfectoral E 12 093 10580

Déclaration d'activité :11930755693